

## CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

# « Grand chaud estival... grand froid pour les droits de l'homme ! »

## 2013 : un été noir dans les Centres de Rétention

L'été 2013 n'a pas connu, c'est le moins que l'on puisse dire, la trêve estivale dans les centres de rétention de Lille, Metz et Strasbourg où l'Ordre de Malte France intervient pour l'aide et l'exercice des droits des étrangers retenus. Au contraire : l'activité des centres a été en hausse comparées aux périodes estivales précédentes et le respect des droits plutôt en baisse... en dépit des déclarations officielles.

### Au Centre de Metz

Cet été au centre de Metz a été rythmé par l'enfermement de personnes très vulnérables :

- Des jeunes migrants se déclarant mineurs,
- Une femme victime de traite,
- Une femme enceinte,
- Des personnes gravement malades (maladies auto-immune, hépatites, troubles psychiatriques - voir communiqué),
- Des pères de familles,
- Des demandeurs d'asile,
- Et même un réfugié (reconnu par la Grèce).

Autant dire que l'ambiance était particulièrement tendue dans ce centre où les personnes retenues n'ont cessé de multiplier les actes de désobéissance ou de dégradation.

Certains confrontés à un éloignement imminent (étudiant ou père de famille) ont fait de lourdes grèves de la faim jusqu'à perdre près de 12 kg.

Un autre a tenté de se suicider ; il a heureusement été secouru par un co-retenu, puis hospitalisé, et ramené au centre !

Certains ont réussi à prendre la fuite par la porte du tribunal ou lors d'une escorte.

### Inadmissible : un bébé enfermé

A ce tableau, déjà suffisamment noir s'ajoute l'enfermement, dans ce centre de Metz, d'une famille accompagnée d'une petite fille de 3 mois.

L'histoire mérite d'être racontée.

**Le lundi, 2 septembre**, un couple de Géorgiens, accompagné de leur bébé, a été placé au centre de Metz pour une nuit en vue de les réadmettre en Pologne.

Ce couple était pourtant hébergé et pris en charge depuis juillet 2012 en tant que demandeurs d'asile à Belfort, avec leurs parents en cours de procédure d'asile.

En août 2012 leur prise d'empreintes à la préfecture révèle une demande d'asile en Pologne, ils sont alors placés en procédure de réadmission à Dublin.

Le 7 mars, le couple reçoit une convocation du commissariat afin de se présenter le 14 mars pour se rendre à l'aéroport de Bale Mulhouse pour un vol vers Varsovie.

La jeune femme est à cette époque enceinte et proche de son 7e mois de grossesse. Suivi par RESF, la famille prend alors attache accompagnée de cette association, avec la préfecture de Belfort afin de lui faire part de la situation et transmettre tous les éléments relatifs à la grossesse de Madame.

Dans ces conditions, il est jugé préférable qu'elle ne prenne pas l'avion et d'attendre qu'elle ait accouché.

La jeune maman donne naissance, le 16 mai 2013, à une petite fille.

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

« Grand chaud estival... grand froid pour les droits de l'homme ! »

Le 2 septembre, la famille est interpell e   son domicile en d but de soir e. On leur laisse   peine le temps de rassembler leurs affaires : ils sont conduits   Metz o  ils sont plac s au CRA vers 23h40.

Cette fois encore l'administration est  rapide   : ils seront extraits du centre  u petit matin pour se rendre   l'a roport de Metz-Nancy-Lorraine. L'Ordre de Malte France n'aura m me pas eu le temps de les rencontrer.

Pourtant, le placement en r tention de cette famille paraissait totalement injustifi . La pr fecture avance pour argument un pr fendu risque de fuite, alors m me que la famille pr sentait de larges garanties de repr sentation. De plus, elle n'avait pas chang  d'adresse   une adresse o elle a d'ailleurs  t  interpell e. Cette situation rappelle tristement une autre affaire de m me nature, en janvier 2013, dans ce m me Centre, pour laquelle l'Ordre de Malte France avait d j  tir  la sonnette d'alarme.

Rappelons pourtant qu'une circulaire gouvernementale du 6 juillet 2012 pr voit clairement que le recours   la r tention doit rester l'exception et que des alternatives doivent  tre toujours privil gi es.

Le Centre semble s' tre fait une sp cialit  de ces situations. C'est la troisi me fois cet  t  qu'une famille est plac e au CRA de Metz.

Au total 5 familles ont  t  enferm es dans ce centre depuis le d but de l'ann e 2013.

**Le 8 juillet**, une femme et son enfant de 15 ans avaient  t  plac s au Centre   19h50, encore une fois en dehors des heures de pr sence de l'Ordre de Malte France. La famille, d'origine mac donienne,  tait  galement sous le coup d'une mesure de r admission Dublin, vers l'Allemagne. Elle est partie en pleine nuit du centre - vers 1h du matin  pour  tre escort e vers Roissy.

**Le 12 septembre au soir**, une famille de ressortissants g orgiens compos e d'un couple et de leurs 4 enfants ( g s de 3 mois, 2 ans, 9 ans et 11 ans) ont  galement  t  plac s au centre de Metz et assign s   r sidence le sur lendemain.

On peut l gitimement s'interroger sur ces r tentions de confort  qui persistent malgr  les instructions de l' t  pr c dent.

  propos de l'Ordre de Malte France

L'Ordre de Malte France est une organisation caritative alliant programmes dans la dur e et missions d'urgence en France et   l'international. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilit  publique.

Port e par les valeurs chr tiennes, sa vocation est d'accueillir et de secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion.

L'Ordre de Malte France mobilise ses ressources et ses comp tences dans :

-   **La Solidarit ** : accompagnement des personnes en situation de pr carit  (centres d'accueil et d'h bergement et centre de r insertion professionnelle) et des personnes d bout es de leur demande de droit d'asile ou retenues dans des Centres de R tention Administrative.
-   **Les Secours** : missions de proximit  ou missions d'urgence   l'international.
-   **La Sant ** : 16  tablissements m dicaux sociaux pour les soins des personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux, d'autisme et des personnes  g es d pendantes (dont Alzheimer).
-   **Les Formations** : secourisme, m tier d'ambulancier (4 instituts de formation) et m tiers de sant  (programmes p dagogiques d ploy s en France et   l'international).

  **l'international**, l'Ordre de Malte France est pr sent dans 29 pays (maternit s, centres de soins, h pitaux ) et est partenaire des institutions internationales et des services nationaux de sant  publique.

- Rep res
-   Effectifs Plus de 1 700 professionnels et 4 500 b n voles r guliers
  -   Budget global 2012 71 M  dont 22 M  issus de la g n rosit  du public

Document joint et t chable :



Presse  
presse.ordredemaltefrance@seitosei.fr  
Olivier COPPERMANN  
01 78 94 86 71 / 06 07 25 04 48  
Laurence ROUX 06 08 51 19 47



L'Ordre de Malte France est une association reconnue d'utilit  publique depuis 1928.